
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2026 – 132 DU 11 MARS 2026

portant nomination de madame **Aubierge Olivia Lucette HUNGBO** en qualité de Directrice générale de l'Agence pour l'Assistance au retour des afro-descendants.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 et la loi n° 2025-20 du 17 décembre 2025 ;
- vu** la loi n° 2024-31 du 02 septembre 2024 portant reconnaissance de la nationalité béninoise aux afrodescendants, telle que modifiée par la loi n° 2025-11 du 1^{er} juillet 2025 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-327 du 26 juin 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2026-013 du 28 janvier 2026 portant création de l'Agence pour l'assistance au retour des afro-descendants et approbation de ses statuts ;
- sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 mars 2026,

DÉCRÈTE

Article premier

Madame **Aubierge Olivia Lucette HUNGBO** est nommée Directrice générale de l'Agence pour l'Assistance au retour des afro-descendants.



Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 11 mars 2026

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation,



Yvon DETCHENOU

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; C. COM 2 ; CES 2 ; MJL 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTRES 19 ; INTERESSEE 1 ; SGG 4 ; JORB 1.